

FORMATION

Objectifs:

- ◆ Permettre aux organismes communautaires et aux OBNL de se doter d'outils permettant d'offrir de meilleures conditions de travail et salariales.
- ◆ S'approprier la politique salariale, ses principes et son fonctionnement en vue d'une adoption et d'une application dans les organisations.

Durée de la formation : 5 heures

Nombre de participants :

Un minimum de 6 personnes et un maximum de 15 personnes par groupe.

Un minimum de 5 personnes pour les organismes de plus de 10 employés.

Coût

Membres :

- ◆ 75 \$ par participant (documents et dîner inclus)
- ◆ 40 \$ pour un 2^e participant (dîner inclus)
- ◆ Gratuit pour un 3^e participant (dîner inclus)

Non-membre : qui se joignent à un groupe de membres :

- ◆ 125 \$ par participant (documents et dîner inclus)
- ◆ 70 \$: 2^e participant (dîner inclus)
- ◆ Service d'accompagnement avec la formation : 1 heure de soutien téléphonique gratuit
- ◆ Si besoin de plus d'accompagnement les frais sont de 30 \$/heure, plus les frais de déplacement

Qui sommes-nous?

La TROC 02 regroupe plus de 130 organismes communautaires autonomes du Saguenay—Lac Saint-Jean œuvrant en santé et services sociaux ou étant préoccupés par la santé et les services sociaux.

En plus de mettre à la disposition des membres des outils de formation, la TROC 02 fait des représentations pour la consolidation du financement des organismes communautaires et promeut l'autonomie et la vie associative de ses membres.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de travail si vous avez des questions concernant la formation, le membership ou les actions de la TROC 02.



**275, boulevard
Dequen Nord
Alma (Qc) G8B 5N8**

Téléphone : 418 668-4876
Télécopieur : 418 668-0509
Site Internet : www.troc02.org
Courriel : info@troc02.org

Table régionale des organismes communautaires du Saguenay—Lac Saint-Jean

Politique salariale



Formation

**Un outil à la portée des
organismes et des
OBNL**

Politique salariale : un outil à la portée des organismes communautaires et des OBNL

Contexte

L'amélioration des conditions de travail des employés du milieu communautaire fait partie depuis fort longtemps des préoccupations des organismes communautaires membres du ROCGÎM.

En 1999, les membres donnent le mandat au comité *Conditions de travail* d'élaborer une politique salariale. Un premier document voit le jour en 2003 et une série de formation est offerte aux membres. Plusieurs appliquent la politique salariale, d'autres appliquent ces mécanisme sans parvenir à rencontrer les échelles salariales.

En 2010, le ROCGIM entreprend de réévaluer sa politique salariale en la mettant en lien avec l'évolution du marché de l'emploi, les normes d'équité salariale, les normes minimales du travail, l'augmentation du coût de la vie et du salaire minimum, etc.

L'importance d'une politique salariale

Le financement des organismes communautaires et des OBNL ne donne pas toujours la possibilité d'offrir un salaire correspondant à la charge de travail exigé dans ces organisations. Pour plusieurs, c'est tout un défi de donner des salaires qui sortent les employés de la pauvreté!

La mise en place d'une politique salariale a plusieurs avantages. En plus d'offrir de meilleures conditions de travail, son application favorise une meilleure rétention du personnel et un sentiment de justice au sein de l'équipe de travail.

UNE POLITIQUE SALARIALE, C'EST :

Un outil de gestion efficace des ressources humaines qui offre également un meilleur contrôle des coûts de la main-d'œuvre.

Des outils clairs permettant de chiffrer les salaires en fonction de plusieurs critères (scolarité, expériences, ancienneté, etc.).

Des mécanismes qui permettent de réduire, voire éliminer, des iniquités quant aux salaires offerts pour un même poste.

À qui s'adresse la formation?

L'ensemble des organismes communautaires et des OBNL du Québec (membres de conseils d'administration, coordinateurs, directeurs) peut faire la demande de formation.

Cette formation vous permettra de vous familiariser avec les différents critères, échelons et procédures à mettre en place pour arriver à appliquer une politique salariale adaptée à votre réalité.



POUR VOUS INSCRIRE

C'est simple!

Il vous suffit de contacter la TROC 02 ou de former un groupe de personnes intéressées par la formation et en informer la TROC 02.

Téléphone : 418 668-4876

Télécopieur : 418 668-0509

Courriel : info@troc02.org



DÉROULEMENT

- ♦ Accueil et présentation des participants
- ♦ Présentation du déroulement de la formation
- ♦ Pourquoi une politique salariale?
- ♦ Présentation du document : *Politique salariale*
- ♦ Comment s'élabore une politique salariale?
- ♦ Comment s'applique une politique salariale?
- ♦ Mise en situation
- ♦ Pièges à éviter
- ♦ Appropriation des étapes d'application
- ♦ Questions, commentaires
- ♦ Évaluation et mot de la fin



ISBN : 978-2-9806096-2-6

Dépôt Légal - Bibliothèque nationale du Québec 2010

Dépôt Légal - Bibliothèque nationale du Canada 2010